

Extraits du 22 Avril 2020

## **Coronavirus. L'inspection du travail renforce les contrôles dans les entreprises**

Le gouvernement veut veiller à la sécurité sanitaire dans les entreprises en multipliant les contrôles

Le ministère du Travail a demandé mercredi à ses inspecteurs d'accroître les contrôles sur site pour vérifier la bonne application dans les entreprises des règles de sécurité sanitaire contre le [coronavirus](#), à l'heure du redémarrage progressif de l'économie.

Le redémarrage progressif d'un certain nombre d'activités justifie une présence plus soutenue de l'inspection du travail sur les lieux de travail, affirme la Direction générale du travail dans un communiqué.

Ces contrôles sont nécessaires afin d'apprécier la réalité des situations de travail et de procéder aux constats indispensables à l'ouverture de procédures juridiques.

### **Mises en demeure**

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les agents du ministère ont déjà adressé de nombreuses lettres d'observations aux entreprises où les gestes barrières et consignes sanitaires n'étaient pas respectés, ou en raison de carences graves quant à l'évaluation des risques.

L'administration a même adressé 42 mises en demeure et engagé plusieurs procédures de référés devant les tribunaux.

L'inspection du travail participera prochainement à des opérations ciblées dans les commerces de détail alimentaires et les établissements accueillant du public ou sur les chantiers, avec l'appui d'agents de la force publique et (des) services de la répression des fraudes.